

PREMIER MINISTRE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DU NUMÉRIQUE ET DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE L'ÉTAT

Tour Mirabeau 39-43 Quai André Citroën 75015 Paris

Affaire suivie par : Frédéric POULIGNY

Téléphone: 01 40 15 70 48

Mél.: frederic.pouligny@modernisation.gouv.fr

Réf.: 2016 - PMR - 092

Paris, le 16 septembre 2016

Le Directeur Interministériel du Numérique et du Système d'Information et de la Communication de l'Etat

à

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International

Copie

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et du Développement International A l'attention de :

- Monsieur le Directeur du cabinet

Monsieur le Premier ministre

A l'attention de :

- Madame la Directrice du cabinet
- Madame la Secrétaire Générale pour la Modernisation de l'Action Publique

Monsieur le Ministre chargé du Budget

A l'attention de :

- Monsieur le Directeur de cabinet
- Monsieur le Directeur du Budget

Objet Avis sur le projet CROCUS

Réf. - Décret n° 2014-879 du 1er août 2014 relatif au SI de l'Etat, modifié par décret

n°2015-1165 du 21 septembre 2015 art.8

- Courrier de saisine de la DINSIC par le MAEDI du 22/07/2016 reçu le 25/07/2016

P.J. - Annexe. Tableau de synthèse des recommandations

En application de l'article 3 du décret cité en référence, vous m'avez saisi le 25 juillet 2016 pour avis concernant le projet CROCUS.

Ce projet vise à remplacer l'application COREGE, utilisée pour la comptabilisation des dépenses et recettes de l'ensemble des services de l'Etat à l'étranger. Le coût complet du projet - charges internes comprises - est estimé par vos équipes à plus de 12 millions d'euros.

Après étude de votre dossier, je vous ai adressé le 4 août 2016 une demande d'informations complémentaires visant à approfondir certains sujets structurants afin d'apprécier au mieux l'impact et la faisabilité du projet. J'ai pris connaissance de vos réponses adressées le 29 août 2016.

Le présent avis ne résulte pas d'un audit approfondi du programme. En particulier, certains éléments qui n'auraient pas été portés à ma connaissance pourraient compléter ou nuancer certains constats.

Sur le fond, le besoin de CROCUS est avéré.

COREGE arrivant à obsolescence à échéance de quelques années, son remplacement doit impérativement être envisagé. CROCUS prendra le relais de COREGE et de son écosystème élargi dans une démarche de simplification et d'urbanisation. Il intègre également des objectifs de dématérialisation, de centralisation et de rationalisation des processus.

Les études de cadrage menées au 1^{er} semestre 2016 ont permis d'en poser les bases en termes de périmètre fonctionnel, d'organisation d'équipe de filière de développement et de méthodologie.

Ce projet présente néanmoins des risques majeurs, liés à la structuration et à la conception de la solution insuffisamment abouties, ainsi qu'à la disponibilité des ressources allouées.

Des points structurants du périmètre fonctionnel cible ne sont pas stabilisés avec l'AIFE et la DSFiPE. Qui plus est, dans la documentation qui m'a été transmise, le périmètre de CROCUS est défini au regard de l'architecture et des solutions existantes et non d'une cible. Le projet ne présente de fait pas de dossier de conception fonctionnelle, applicative et technique.

La trajectoire retenue n'est pas porteuse de valeur à court terme. Les développements ont été phasés en six versions intermédiaires correspondant chacune à un module fonctionnel, sans priorisation, et conduisent à la mise en production de l'application en un seul bloc. Le déploiement, contraint par les impératifs de gestion, mériterait d'être optimisé afin de réduire les délais entre la fin de la réalisation (fin 2018) et la généralisation du déploiement (début 2021).

La disponibilité des moyens humains et financiers n'est pas sécurisée et constitue un point de vigilance.

Ces constats structurants ne me permettent pas d'émettre un avis conforme à ce stade. Néanmoins, les besoins du projet étant avérés et les délais étant contraints, je vous encourage à démarrer au plus tôt la phase de conception du projet CROCUS, en prenant en compte les recommandations suivantes :

- i. Stabiliser et valider le périmètre fonctionnel cible de CROCUS avec l'ensemble des parties prenantes sur la base duquel le backlog produit sera défini ;
- ii. **Formaliser les dossiers de conception** fonctionnelle, applicative et technique en veillant à maximiser le potentiel d'utilisation de briques existantes et la modularité des services ;
- iii. Construire CROCUS via une trajectoire agile guidée par l'apport de valeur, en étudiant la possibilité d'une 1 ere version apportant immédiatement de la valeur et permettant la réalisation du projet en plusieurs lots parallélisés;
- iv. **Sécuriser la disponibilité des moyens humains** (ressources internes et prestataires externes sur la durée du projet) et **financiers**, en obtenant notamment au plus tôt l'engagement du financement complémentaire nécessaire.

A l'issue de ces travaux, je demande que les phases de réalisation et de déploiement fassent l'objet d'une saisine complémentaire, avant le lancement de la réalisation.

Conformément au décret n° 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'État, modifié par décret n°2015-1165 du 21 septembre 2015, la transmission du présent avis met fin à la procédure de saisine.

Le Directeur,

Henri VERDIER